



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2023/2212

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Calogero AGNELLO** demeurant **rue Grand Pré 2B à 4400 FLÉMALLE**.

Le terrain concerné est situé **Rue Gustave Baivy 36-38 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et cadastré **9e division section A n° 410 W**

Le projet vise à "**démolir et reconstruire une annexe et transformer la façade avant**" et présente les caractéristiques suivantes :

*L'annexe habitable se trouve en zone d'activité économique industrielle au plan de Secteur de Liège.*

*Écart à l'article 106 du Guide Communal d'Urbanisme qui stipule que les pièces dites de vie doivent recevoir l'air et le jour venant de baies ouvrantes, totalisant au moins 1/6 de la surface du planché de la pièce concernée. L'espace entre la cuisine et le séjour ne bénéficie pas suffisamment de luminosité et d'air naturel.*

**Article D.IV.40, al.2 du CoDT** : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique."

**Article D.IV.40, al.3 du CoDT** : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - **D.IV.40, al.2 - al.3 - R.IV.40-1 - D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33 - [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be))**

**L'enquête publique est ouverte le 8 mai 2023 et clôturée le 23 mai 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 23/05/2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 28 octobre 2022 -  
CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(CDLD art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOLF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN